

Droit social (EM225M03)

Programme	PGE
Unité d'enseignement / ECTS / Parcours/Spécialisation(s)	UE : Droit social : 3 ECTS. <ul style="list-style-type: none">• PGE 2A - Management Général Avancé (MGA)
Discipline	Ressources humaines
Année	2019
Semestre	B
Ouvert aux visiteurs	oui (3 ECTS)
Nombre de places disponibles	40

Responsable du cours

Dominique RIEGEL

Intervenants

Intervenant	Population	Mail
Dominique RIEGEL	Population	

Format du cours

Langue de travail :	Français
Volume horaire en présentiel :	20 h
Heures de travail totales à prévoir par l'étudiant :	60 h

Track du cours

Track : Présentiel

Track "Présentiel" :

La présence en cours / TD ainsi que la participation aux contrôles continus et terminaux sont obligatoires. L'évaluation vise à valoriser le travail en présentiel, toute absence non justifiée sera sanctionnée (cf. règlements de scolarité) et prise en compte au niveau de la notation (cf. modalités d'évaluation).

Track "Autonome" :

La participation aux contrôles continus et terminaux est obligatoire. L'étudiant est libre d'assister ou non au cours.

Dans toutes les formations Masters et celles réalisées en apprentissage, la présence en cours / TD et aux épreuves intermédiaires et terminales est entièrement obligatoire. Seul le track « Présentiel » est possible.

Contribution pédagogique du cours au programme

En quoi ce cours participe au programme :

Descriptif

Ce cours d'initiation au droit du travail aborde les principales règles du droit du travail. A l'aide d'études de cas, il vise à développer chez les étudiants un cadre d'analyse leur permettant d'envisager les situations professionnelles en cernant leurs incidences légales et réglementaires.

Organisation pédagogique

Face-à-face

Cours magistral

En groupe

Exercices

Etudes de cas / texte

Objectifs pédagogiques

A l'issue du cours, l'étudiant(e) devrait être capable de / d' ... :

- **Expliquer** les principales règles du droit du travail
- **Résoudre** des études de cas (cas pratiques)
- **Appliquer** la règle de droit adaptée à telle situation
- **Combiner** les règles de droit entre elles

Plan / Sommaire

PARTIE 1 – L'ENVIRONNEMENT LEGAL DU DROIT DU TRAVAIL

I. LES SOURCES DU DROIT DU TRAVAIL

A. Les sources étatiques

1. Les bases constitutionnelles du droit du travail
2. La loi et le règlement
3. La jurisprudence

B. Les sources non étatiques – Les sources conventionnelles

1. Les conventions et accords collectifs
2. Les normes d'entreprise : l'usage, l'accord atypique, l'engagement unilatéral

II. LES CONFLITS ENTRE LES SOURCES

A. Les rapports entre la loi et les sources conventionnelles

B. Les rapports entre les sources conventionnelles et contractuelles

C. Les rapports entre les sources conventionnelles, contractuelles et les sources patronales

D. Les rapports entre sources conventionnelles

III. PRINCIPES ESSENTIELS DU DROIT DES CONVENTIONS COLLECTIVES

- A. Les formalités des conventions et accords collectifs de travail
- B. Les parties signataires
 - 1. La partie salariale
 - 2. La partie patronale
- C. Les effets des conventions et accords collectifs de travail
 - 1. L'effet obligatoire
 - 2. L'effet normatif

IV. LES JURIDICTIONS COMPETENTES

- A. Le Conseil de prud'hommes
- B. Les autres juridictions
 - 1. Le tribunal d'instance
 - 2. Le tribunal de grande instance
 - 3. Les juridictions répressives
 - 4. Les juridictions administratives

V. L'INSPECTION DU TRAVAIL

L'inspection du travail en quelques chiffres

Les principales prérogatives de l'inspecteur du travail : le droit d'entrée et de visite, le droit d'enquête

PARTIE 2 – LES RELATIONS INDIVIDUELLES DU TRAVAIL

I. LA CONCLUSION DU CONTRAT DE TRAVAIL

- A. L'embauche
 - 1. Les informations pouvant être demandées au salarié
 - 2. Les méthodes de recrutement
- B. La période d'essai
 - 1. La mise en place
 - 2. La durée
 - 3. La rupture
- C. Les différents types du contrat de travail
 - 1. La définition du contrat de travail
 - 2. Le contrat de travail à durée indéterminée
 - 3. Le contrat de travail à durée déterminée
 - a. Les cas de recours
 - b. Les conditions de forme
 - c. La durée du contrat de travail à durée déterminée
 - d. La rupture du contrat à durée déterminée
 - e. La succession de contrats à durée déterminée

II. L'EXECUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL

- A. Le pouvoir de l'employeur
- B. La modification du contrat de travail
 - 1. La modification d'un élément essentiel du contrat
 - 2. Le changement des conditions de travail

III. LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

- A. Le licenciement du salarié
 - 1. Le licenciement pour motif personnel
 - 2. Le licenciement pour motif économique
- B. La démission du salarié
Définition, caractères, formes et effets
- C. La rupture conventionnelle

PARTIE 3 – LES RELATIONS COLLECTIVES DU TRAVAIL

I. LES INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

II. LA GREVE

Prérequis nécessaires

Notions clés à maîtriser :

- Pré-requis en droit social et droit du travail : suivi en E learning accompagné des 38 modules « Droit du travail: langue étrangère? »

Connaissances en :

/

Supports pédagogiques

Documents tous formats

- Fiches d'exercice
- Guide

Logiciels

- Pack Office (Word, Excel, PowerPoint, Access)
- MS POWERPOINT

Autres plateformes électroniques

- Projection de diaporamas

Bibliographie recommandée

Ouvrages principaux :

J.-E. RAY, Droit du travail. Droit vivant 2014/2015, 23e éd., Paris, Liaisons, sept. 2014.

G. AUZERO, E. DOCKES, J. PELISSIER, Droit du travail (éd. 2014), Paris, Dalloz, coll. Précis Dalloz, sept. 2013.

Littérature complémentaire :

Travaux de recherche de l'EM :

Modalités d'évaluation

Evaluation intermédiaire / contrôle continu 1 :

écrite / individuelle / Français / pondération : 20%

Cette évaluation sert à mesurer LO1.2, LO1.3

Evaluation finale : semaine d'examens

écrite / individuelle / Français / pondération : 80%

Cette évaluation sert à mesurer LO1.2, LO1.3, LO3.1

Motifs d'exclusion du cours

Les comportements tels que...

arrivées tardives / départs anticipés / sorties de salle intempestives pendant le cours

consommation ostentatoire de nourriture et de boissons

utilisation de smartphones & d'ordinateurs portables pour des raisons non liées au cours

lectures non liées au cours

discussions non liées au cours

comportements irrespectueux vis-à-vis de l'enseignant

... peuvent conduire à l'exclusion du cours.